



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Franck CHENAL, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Anne CROZET et Marina MENGOLLI. Monsieur Anthony POCCARD-CHAPUIS.
<b>Pouvoirs :</b>	D'Anthony POCCARD-CHAPUIS à Franck CHENAL, de Marina MENGOLLI à Laurent TRESALLET et d'Anne CROZET à Pierre JOUANNE.

---

A l'unanimité, les procès-verbaux du Conseil municipal du 14 octobre et du 04 novembre 2019 sont adoptés. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Contrat d'assurance groupe « risques statutaires » - Avenant relatif à l'augmentation des taux au 1er janvier 2020**

Le groupe SOFAXIS souhaite augmenter le taux pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le taux actuel est de 4,27 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Le nouveau taux proposé avec une franchise identique est de 5,34 % et sur une franchise de 20 jours, le taux serait de 4,94 %.

Les hausses seraient donc les suivantes :

	ANCIEN TAUX Franchise de 10 jours	NOUVEAU TAUX Franchise de 10 jours	NOUVEAU TAUX Franchise de 20 jours
<b>TAUX</b>	<b>4,27%</b>	<b>5,34%</b>	<b>4,94%</b>
Montant de la cotisation sur le salaire brut + charges patronales	12 169,50 €	15 219,00 €	14 079,00 €
Montant des frais du CDG	304,24 €	380,48 €	351,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 473,74 €</b>	<b>15 599,48 €</b>	<b>14 430,98 €</b>

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit d'appliquer le taux de 4,94 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec une franchise de 20 jours. Les taux pour les agents IRCANTEC ne sont pas modifiés.

## **2. *Approbation de la convention d'occupation du domaine public avec l'ESF Peisey Vallandry portant sur une occupation de terrain pour exercer une activité de jardin d'enfants***

L'ESF souhaite occuper un terrain du domaine public pour exercer une activité d'exploitation de jardin d'enfants.

Une convention d'occupation du domaine public est donc proposée entre la Commune et l'ESF. La durée de cette convention est du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 avril 2020 et le montant de la redevance est proposé à 480€ annuel.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition de convention et le montant de la redevance.

## **3. *Approbation des tarifs des ambulances avec le groupement de commande lancé par la Commune de Bourg-Saint-Maurice – Saison 2019 2020***

Afin de faciliter la coordination des ambulances et harmoniser les tarifs, un groupement de commandes a été créé avec les communes de Villaroger, Bourg-Saint-Maurice et Landry. Le marché lancé par ce groupement de commandes a eu le résultat suivant :

Première offre : le groupement GLACIER/BERARD/DESVALLON qui a maintenu ses prix de l'an dernier (250 €).

Deuxième offre : Ambulances DANAIDES propose des prix en nette augmentation (290 € contre 250 € auparavant).

Techniquement, les deux offres sont conformes au CCTP. Cependant, s'agissant d'un appel d'offres, nous ne pouvons pas négocier. Nous proposons de retenir les deux avec en N°1 le groupement GLACIERS/BERARD/DESVALLON et en N°2 LES DANAIDES.

Suite à ce retour des offres :

- La commission d'appel d'offres de BSM (désignée CAO du groupement) a validé l'analyse des offres et attribué l'accord-cadre lors de sa séance du 05/11
- Le conseil municipal de Bourg Saint Maurice a autorisé son maire à signer les marchés d'ambulances le 14 novembre dernier
- Les marchés ont été adressés en sous-préfecture le 25/11
- Les marchés ont été notifiés le 25/11

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces tarifs avec le groupement de commande lancé par la Commune de Bourg-Saint-Maurice pour la saison 2019 2020.

## **4. *Approbation de l'avenant avec la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse***

Le Contrat Enfance Jeunesse du territoire est arrivé à son terme fin 2018.

La Caf de Savoie avait proposé d'être le territoire expérimental de la Convention Territoriale Globale, avec de nouvelles modalités de contractualisation.

La COVA et la Caf ont travaillé cet été sur le diagnostic de territoire afin d'avancer le travail. Toutefois, la CAF vient de nous informer que la signature de la CTG serait reportée à l'année 2020, afin de permettre aux différents partenaires d'être prêts.

Il convient donc de renouveler un Contrat Enfance Jeunesse «allégé» dans l'attente. En effet, il n'existe plus de contrat pour l'année 2019 et il est donc urgent de concevoir un contrat pour toucher les subventions CEJ, jusqu'à la transition en CTG.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant avec la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse.

**5. Approbation de la promesse de vente des parcelles ZC 56, ZS 31 et ZS 48 appartenant à l'indivision Julie RICHERMOZ**

Le Conseil municipal souhaite acheter les parcelles ZC 56, ZS 31 et ZS 48 appartenant à l'indivision Julie RICHERMOZ dans les conditions suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Prix d'achat
Le Parchet	ZC 56	690	3€ le m <sup>2</sup>
Pont Baudin	ZS 31	895	1€ le m <sup>2</sup>
Pont Baudin	ZS 48	1 358	1€ le m <sup>2</sup>

Le total serait donc de 4 323 € pour une surface totale de 2 943 m<sup>2</sup>.

A noter que la Commune s'engage à acheter ces parcelles même dans le cas où la succession arrive à terme.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la promesse de vente des parcelles ZC 56, ZS 31 et ZS 48 appartenant à l'indivision Julie RICHERMOZ.

**6. Approbation de la promesse d'achat de la parcelle ZC 61 appartenant à Madame Yvette COSSARD**

Cette délibération a déjà été prise lors du dernier Conseil municipal.

**7. Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDES relative à des travaux d'enfouissement des réseaux électrique basse tension et téléphoniques sur le secteur du Hameau des Arches**

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer les travaux de génie civil du réseau de télécommunication.

L'opération est située secteur Hameau des Arches, réseau BT (140 ml).

Suite au courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES, une convention de de maîtrise d'ouvrage avec le SDES relative à des travaux d'enfouissement des réseaux électrique basse tension et téléphoniques sur le secteur du Hameau des Arches est proposée.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDES relative à des travaux d'enfouissement des réseaux électrique basse tension et téléphoniques sur le secteur du Hameau des Arches.

## **8. Délibération modificative – Vente d'un local avec cave à Agnès RICHERMOZ**

Le numéro de la cave cédée à Madame Agnès RICHERMOZ serait erroné. Le notaire conseille d'apporter la phrase suivante sur la délibération : « la cave du lot 65 est cédée à Madame Agnès RICHERMOZ ou toute cave qui serait encore propriété communale sous un autre numéro de lot. ».

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette nouvelle mention sur la délibération de vente du local à Agnès RICHERMOZ.

## **9. Délibération d'engagement de la Commune à réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la révision générale du PLU, la Préfecture a demandé que la Commune s'engage à réaliser des travaux sur son réseau d'eau potable dans les conditions fixées par le groupe Hydr'études lors de son étude sur le réseau d'eau potable de la Commune.

Une délibération d'intention permettra de répondre à la demande formulée par la Préfecture.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cet engagement de la Commune à réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

## **II/ FINANCES**

### **10. Création d'un tarif spécifique pour les enfants locaux sur les places de vacanciers vacantes**

Pour répondre aux besoins des familles, il est proposé un tarif « de secours » pour les enfants locaux de la Garderie le Chat Botté. Les places de vacanciers vacantes pourront être utilisées par les enfants locaux sur des tarifs de 50% du prix des vacanciers.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce tarif spécifique pour les enfants locaux sur les places de vacanciers vacantes.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **11. Création postes scolaires et entretien des locaux pour la saison 2019 2020**

Comme la saison précédente, il est proposé de créer des postes saisonniers pour assurer le service scolaire et l'entretien des locaux :

Un poste relatif à l'entretien courant des locaux administratifs

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 5 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 03 décembre 2019 au 30 avril 2020

Deux postes de nettoyage complet des locaux scolaires pendant les vacances de Noël

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 10 heures hebdomadaires pour deux postes (ou 20 heures hebdomadaires pour 1 poste)

Contrat à durée déterminée : du 14 décembre 2019 au 05 janvier 2020

Un poste scolaire relatif à l'accompagnement des enfants durant le transport scolaire et l'entretien de la salle polyvalente

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 12 heures hebdomadaire en période scolaire (4 heures hebdomadaire hors période scolaire)

Contrat à durée déterminée : du 02 décembre 2019 au 30 avril 2020

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les postes proposés.

#### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

##### **13. Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie dans le cadre de l'appel à projet « Randonnée » pour la création de promenades confort sur le site de Rosuel**

Le Département de la Savoie souhaite améliorer les infrastructures de randonnées inscrites ou en cours d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Dans le cadre de cette stratégie, le Département a donc lancé un appel à projets « Randonnée » pour améliorer la qualité des infrastructures et adapter l'offre aux différentes clientèles. Les « Promenades Confort » font partie des projets éligibles.

Le réseau de promenade confort offre un accès et un confort d'usage tous publics. Sont notamment ciblés les seniors, les familles avec enfants et/ou poussettes, les personnes en fauteuil accompagnées, les convalescents,... soit environ 35 % des populations locales et touristiques, mais aussi 100 % des promeneurs dits « du dimanche ».

Ces cheminements ont pour vocation de rendre possible et de faciliter la fréquentation par le plus grand nombre de certains sites de proximité et d'inciter à la marche. Ce sont des promenades qualitatives, auxquelles une attention réelle et partagée doit être portée de la mise en œuvre à l'entretien.

A ce titre, il est proposé de présenter le programme de création de promenades confort au départ de Rosuel à l'appel à projet « Randonnée » du département.

Le projet présenté s'articule en 3 phases :

- Phase 1 : Extension de la promenade confort vers la zone humide et mise en valeur des cheminements
  - Cheminement sur platelage dans la zone humide.
  - Balisage et mise en valeur des cheminements existants
- Phase 2 : Remplacement de la passerelle des Bettières par une passerelle aux normes et plus durable
- Phase 3 : Création d'une 2ème promenade confort dans le bois du Vigerand
  - Promenade confort. Structure simple en gravillon ou en substrat compacté et enherbé afin de limiter les problèmes de désherbage.
  - Ajout de mobilier et remplacement des bachals sur ce nouvel itinéraire

Le tableau ci-après présente la synthèse de dépenses prévisionnelles de ce programme.

**CREATION DE PROMENADES CONFORT AU DEPART DU SITE DE ROSUEL**

**RECAPITULATIF**

DESIGNATION	MONTANTS en Euros	Échéance
<b>I. Extension de la promenade confort vers la zone humide et mise en valeur des cheminements</b>		
I.A. Balisage et mise en valeur des cheminements existants	5 000,00 €	2020
I.B. Extension de la promenade confort vers la zone humide de Rosuel	135 000,00 €	2020
<b>II. Remplacement de la passerelle des Bettières</b>	33 000,00 €	2021
<b>III. Création d'une 2ème promenade confort dans le bois du Vigerand</b>		
III.A. Création du sentier	23 000,00 €	2022
III.B. Mobilier et bachals	24 000,00 €	2022
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T.</b>	<b>220 000,00 €</b>	
T.V.A. : 20 %	44 000,00 €	
<b>MONTANT TOTAL ARRONDI DE L'OPERATION T.T.C.</b>	<b>264 000,00 €</b>	

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie dans le cadre de l'appel à projet « Randonnée » pour la création de promenades confort sur le site de Rosuel.

**14. Modifications des montants du marché 2019-04 (Déneigement des voies et parkings publics), lot n°3 (Peisey - Le Villaret) et lot n°4 (ruelles étroites Le Villaret, Peisey, moulin et Nancroix)**

Cette délibération est reportée au prochain conseil Municipal.

**15. Avenant de transfert pour le changement du titulaire du lot n°4 suite à la restructuration de l'entreprise STR**

Cette délibération est reportée au prochain conseil Municipal.

**16. Marché Place Roscanvel - Avenant 2**

Dans le cadre du marché cité en objet notifié à l'entreprise Mauro SAS le 21/07/2017 pour le lot n°1 (réseaux divers) et le lot 2 (aménagement de surfaces), un bilan technique et financier a été réalisé après 2 ans de travaux afin de réadapter le marché vis-à-vis des différents imprévus rencontrés et des demandes de travaux supplémentaires.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21/07/2017

Suite à la modification complète du projet objet du présent marché, des ajustements des quantités ont été réalisées.

Ces modifications impliquent une augmentation du coût total du marché de 36 573,70 € HT.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %.....
- Montant HT : 567 324,00 € HT .....
- Montant TTC : 680 788,80 € TTC .....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %.....
- Montant HT : 603 897,70 € HT
- Montant TTC : 724 677,24 € TTC
- % de variation du montant du marché : + 6,45 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

#### **V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 09 décembre 2019.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***